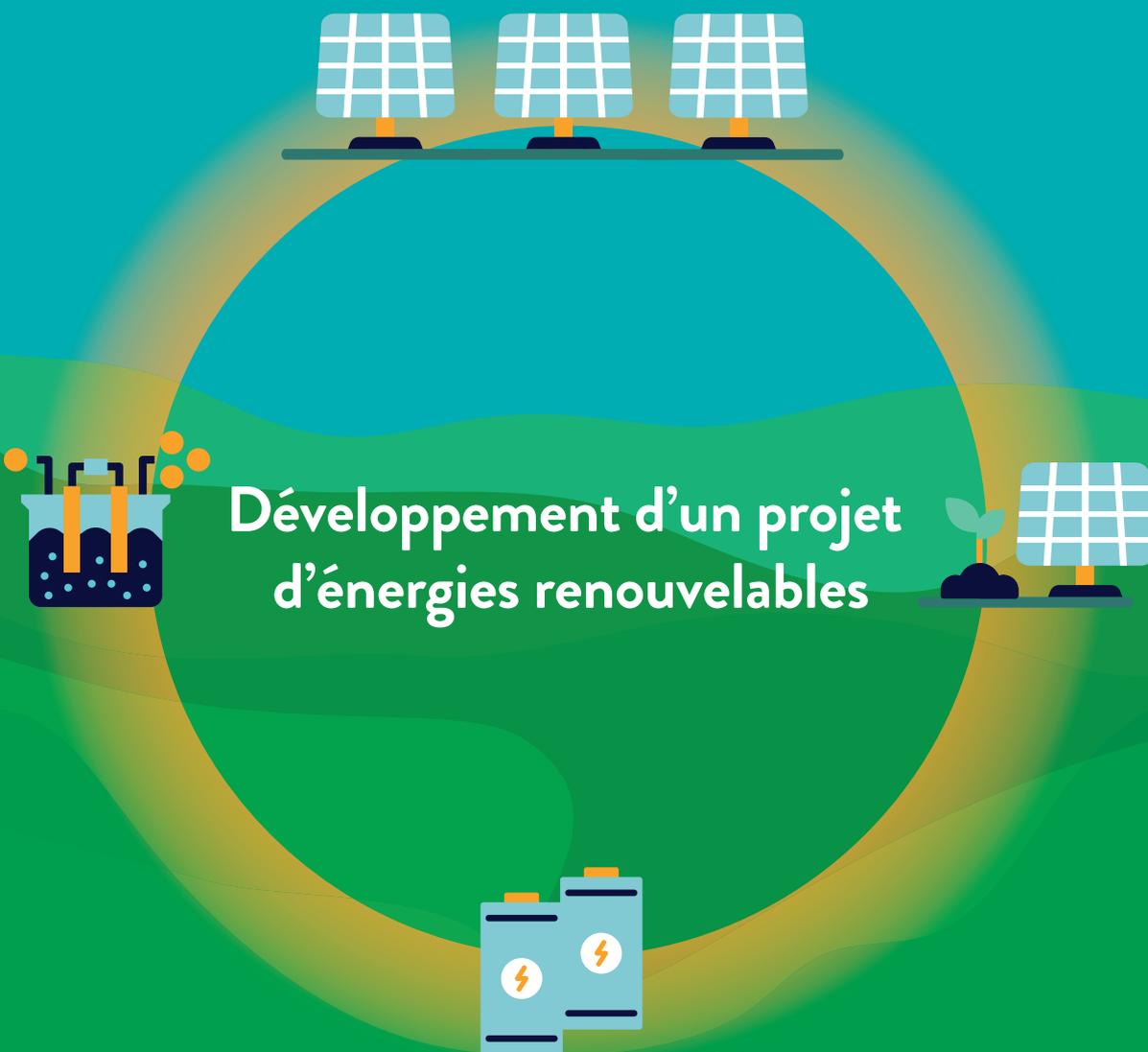


HORIZE

Concertation
continue



Développement d'un projet
d'énergies renouvelables

DOSSIER DE PRÉSENTATION



NEOEN



Concertation continue sous l'égide de garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public



Photographie aérienne de l'aire d'étude immédiate du projet (2021)

Introduction

Après une période de débat public qui aura mobilisé plus de 3 000 personnes entre le 9 septembre 2021 et le 9 janvier 2022, HORIZEO fait l'objet d'une concertation continue (jusqu'à l'enquête publique) **organisée par les porteurs du projet sous l'égide de deux garants** désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le présent document détaille les principales caractéristiques du projet et ses implications, et propose une mise à jour des informations diffusées lors du débat public.

Il complète les documents et outils déployés par ailleurs, en ligne ou distribués lors des différents temps de rencontres. Vous y trouverez ainsi toutes les informations nécessaires pour appréhender les grands enjeux, des éléments de définition et des visuels vous permettant de vous représenter les composantes du projet.

Les acteurs du projet



ENGIE est l'un des principaux groupes énergétiques français et européens. En France, le Groupe dispose en juin 2022 de 4,1 GW de capacités installées en éolien et solaire et de 3,9 GW en hydroélectricité. Dans le cadre d'HORIZEO, le Groupe ENGIE développe le parc photovoltaïque, l'agri-énergie et l'électrolyseur.

La Banque des Territoires (BdT), organisme de soutien aux collectivités de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'est associée à ENGIE pour développer le parc photovoltaïque.

NEOEN

NEOEN est un producteur français d'énergies exclusivement renouvelables. En septembre 2022, NEOEN dispose de 5,6 GW en opération ou en construction dans les 15 pays où il est présent, dont 1,2 GW en France. Dans le cadre d'HORIZEO, NEOEN développe le parc photovoltaïque et le stockage par batteries.



La commune de Saucats, territoire d'accueil du projet, joue un rôle important dans le cadre du développement du projet, au titre de sa compétence urbanisme. La réalisation du projet fera l'objet d'une procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.



RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. Dans le cadre d'HORIZEO, RTE a pour rôle de raccorder le parc photovoltaïque au réseau de transport d'électricité.

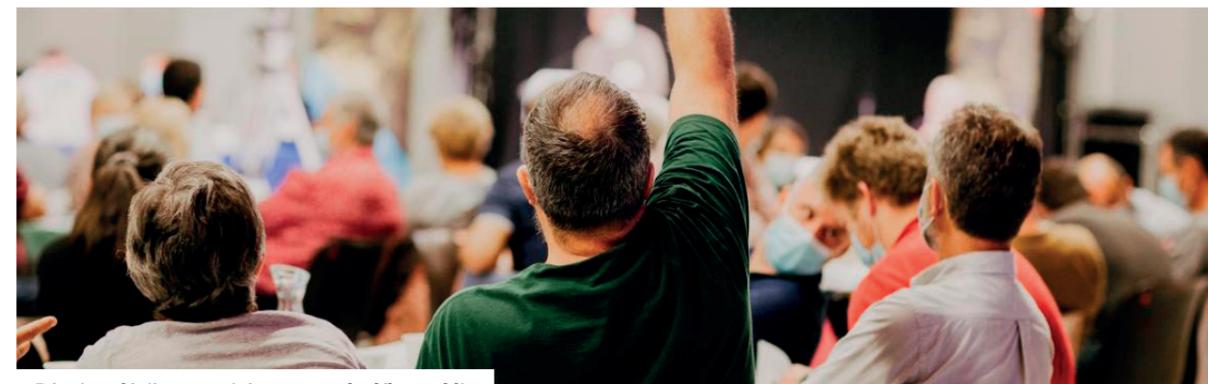
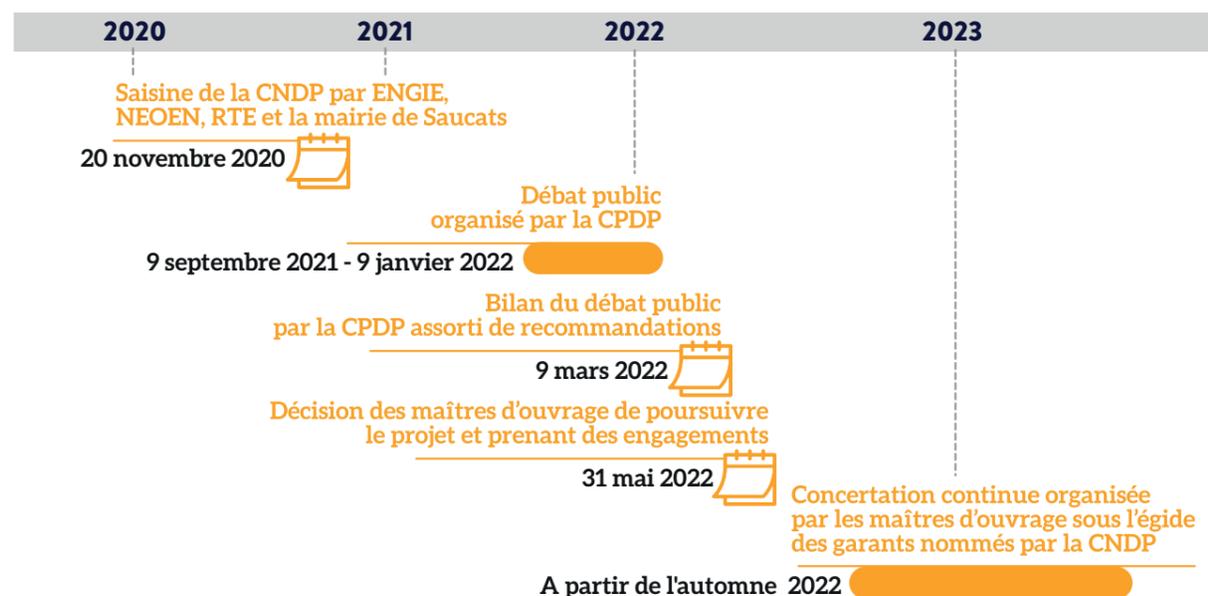
Rappel du contexte et du cadre légal

Le projet HORIZEO est soumis aux articles L. 121-1 et suivants du code de l'environnement qui prévoient **une procédure de participation du public, garantie par la Commission nationale du débat public (CNDP)**, pour certains projets qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire, et dont le coût prévisionnel dépasse certains seuils fixés par décret. La participation du public intervient en amont, au stade d'intention (c'est le rôle du débat public), mais aussi, tout au long de la vie d'un projet jusqu'à la réalisation des travaux. Ceci permet de s'assurer que le public est informé de ses évolutions, d'éventuelles nouvelles

études, et qu'il puisse toujours s'exprimer : c'est le rôle des concertations continues.

Après le débat public, la participation du public se poursuit au travers de concertations continues organisées sous la supervision de la CNDP qui nomme un ou deux garants indépendants des maîtres d'ouvrage, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique portant sur les demandes d'autorisations administratives. Au stade de l'enquête publique, la participation du public est alors garantie par les commissaires enquêteurs.

La loi prévoit que la CNDP veille à l'information du public jusqu'à la réalisation des travaux.



Réunion plénière organisée au cours du débat public

Zoom sur la concertation

La concertation continue

La concertation sur le projet HORIZEO fait directement suite au débat public, qui s'est déroulé du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022, afin de poursuivre et renforcer l'information du public. Cette phase de concertation est placée sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle doit permettre d'approfondir, avec les habitants et usagers du territoire, le développement du projet dans la continuité des enjeux et interrogations ayant émergé au cours du débat public.

La concertation est dite "continue" car elle se place dans la continuité du débat public.

La concertation continue doit ainsi permettre :

- De **garantir les meilleures conditions pour la participation** du plus grand nombre ;
- **D'informer et de répondre aux interrogations** sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets sur l'environnement ;
- D'enrichir le projet en **intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés** ;
- **D'éclairer les maîtres d'ouvrage sur les modalités de développement du projet.**

A l'issue de cette phase, les maîtres d'ouvrage réaliseront, en s'appuyant sur les contributions issues des échanges, un bilan qui sera versé au dossier d'enquête publique. Les maîtres d'ouvrage y expliqueront leurs choix d'aménagement et de modalités du projet au regard du travail réalisé avec le territoire.



Les garants de la concertation

Contrairement au débat public, la concertation continue n'est pas organisée par la CNDP mais par les maîtres d'ouvrage. Toutefois, **deux garants désignés par la CNDP** veillent à son bon déroulement. Dans le respect des principes de la CNDP, **ils garantissent les conditions dans lesquelles doit se dérouler la concertation, notamment :**

- transparence des informations fournies et des échanges ;
- équivalence de traitement entre tous les acteurs, expression des diverses positions.

Ils veillent à la bonne information du public et à la mise en œuvre de modalités adaptées à l'expression et à la participation de tous.

Ils ont également pour mission de rendre compte des questions, observations, propositions formulées par le public durant la concertation. Pour cela, au terme de la concertation, les garants rédigent un bilan dans lequel ils consignent l'ensemble des avis et arguments exprimés. Ce bilan est rendu public.

Les garants, **Mme Aurélie Dalleas de Domingo** et **M. Philippe Bertran** sont indépendants des maîtres d'ouvrage et dans une position de neutralité à l'égard du projet.

Contact des garants

garants.concertation.horizeo@garant-cndp.fr

Un espace de ressources et de participation en continu :

horizeo-saucats.fr

Un projet ambitieux et innovant

Une réponse aux objectifs de transition énergétique nationaux et régionaux

A l'échelle nationale, les objectifs suivants sont inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :

- Les capacités renouvelables installées doivent être multipliées par 2,3 entre 2017 et 2028, avec une multiplication par 6 du solaire photovoltaïque ;
- La part d'hydrogène décarboné dans l'hydrogène industriel doit passer de 10 % en 2023 à 40 % en 2028.

A l'échelle régionale, différents documents définissent des objectifs précis :

- **La feuille de route** de la Région Nouvelle-Aquitaine (Neo Terra) : 45 % d'EnR⁽¹⁾ dans le mix énergétique en 2030 et même un scénario 100 % EnR en 2050 ;
- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de Nouvelle-Aquitaine : 8,5 GW de photovoltaïque installés en 2030 (multiplication par 4 par rapport à 2020) ;
- **Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau Électrique des Énergies Renouvelables (S3REnR)** adopté en 2021 prévoit 13 GW d'énergies renouvelables raccordés à l'horizon 2030, en plus des 5 GW déjà raccordés.

Ces objectifs ambitieux sont à mettre en parallèle de l'augmentation de la demande en énergies renouvelables. Malgré la prise en compte d'une amélioration à venir de l'efficacité énergétique, cette augmentation s'explique par des transferts d'usages importants notamment en termes de mobilités, et par une forte demande d'énergies renouvelables des acteurs industriels du territoire.

Un projet d'énergies renouvelables

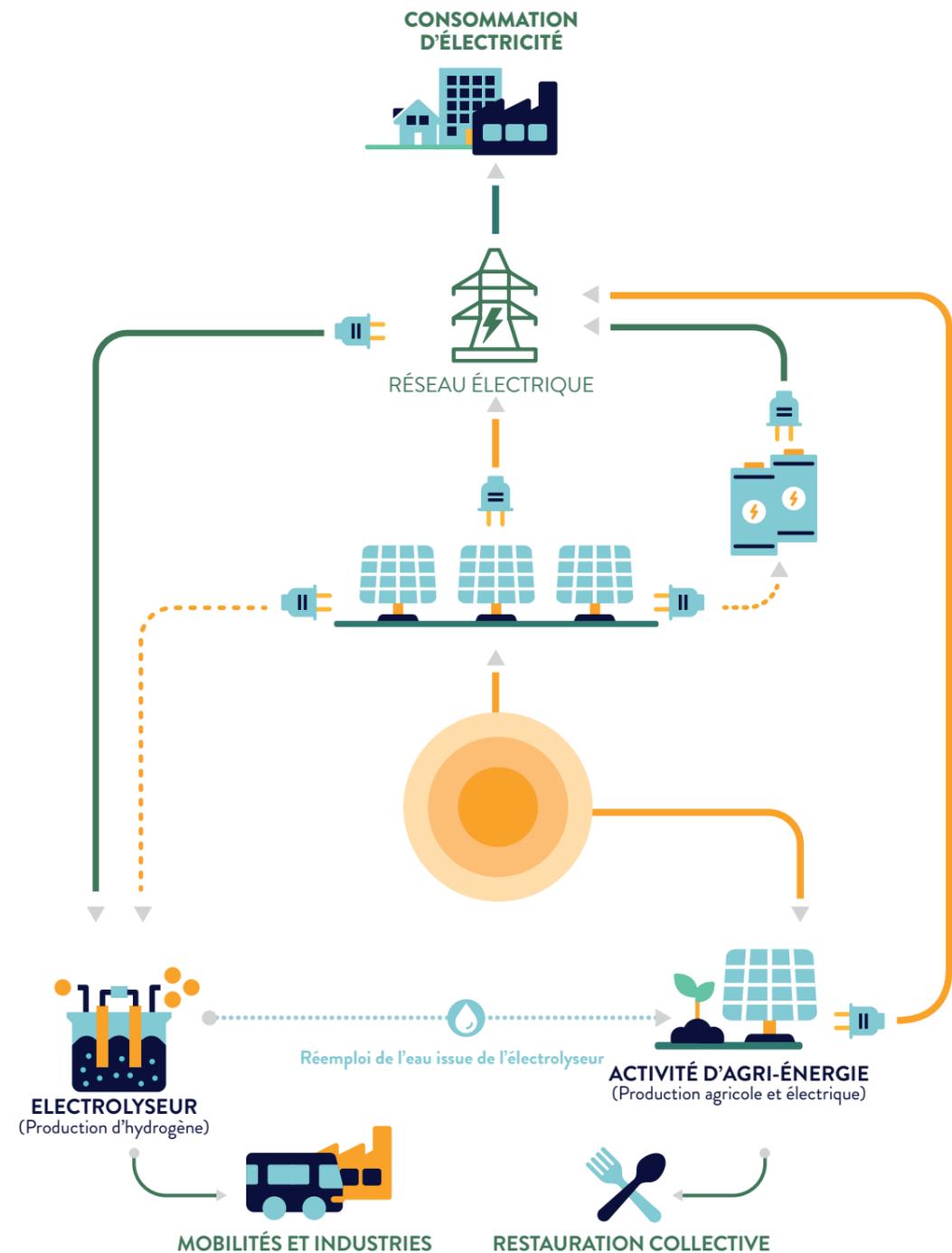
HORIZEO est un projet d'énergies renouvelables d'envergure situé à Saucats, en Gironde, porté par ENGIE, NEOEN et la Banque des Territoires. Il se compose d'un élément central qu'est le **parc photovoltaïque**, dont le dimensionnement permettrait de produire **une électricité abondante et compétitive. Il constitue également un levier de développement pour d'autres technologies d'avenir :**

- **Une unité de stockage d'électricité par batteries** de 40 MW pour soutenir la stabilisation du réseau électrique ;
- **Un électrolyseur** d'une puissance d'environ 10 MW pour produire de l'hydrogène renouvelable ;
- **Une surface destinée à l'agri-énergie**, comprenant une activité mixte agricole et énergétique sur 10 à 25 hectares (ha).

Le projet HORIZEO constitue également une **innovation par les interactions** qu'il propose entre chacune de ses composantes :

- Le parc photovoltaïque produirait de l'énergie renouvelable pour l'électrolyseur ;
- L'électrolyseur produirait de l'hydrogène à partir d'eau et d'électricité. 40 % de l'eau nécessaire à son fonctionnement ne serait pas consommée et pourrait être réutilisée dans le cadre de l'agri-énergie (irrigation).

Les synergies entre les composantes du projet



⁽¹⁾ Les énergies renouvelables sont : bois - énergie et autres bioénergies, hydraulique, éolien, solaire.

Un site aux caractéristiques uniques

L'aire d'étude du projet, située sur la commune de Saucats, aujourd'hui dédiée à l'exploitation sylvicole de pins maritimes, cumule **un ensemble de conditions favorables** et représente une opportunité pour le développement d'un projet structurant sur le territoire néo-aquitain :

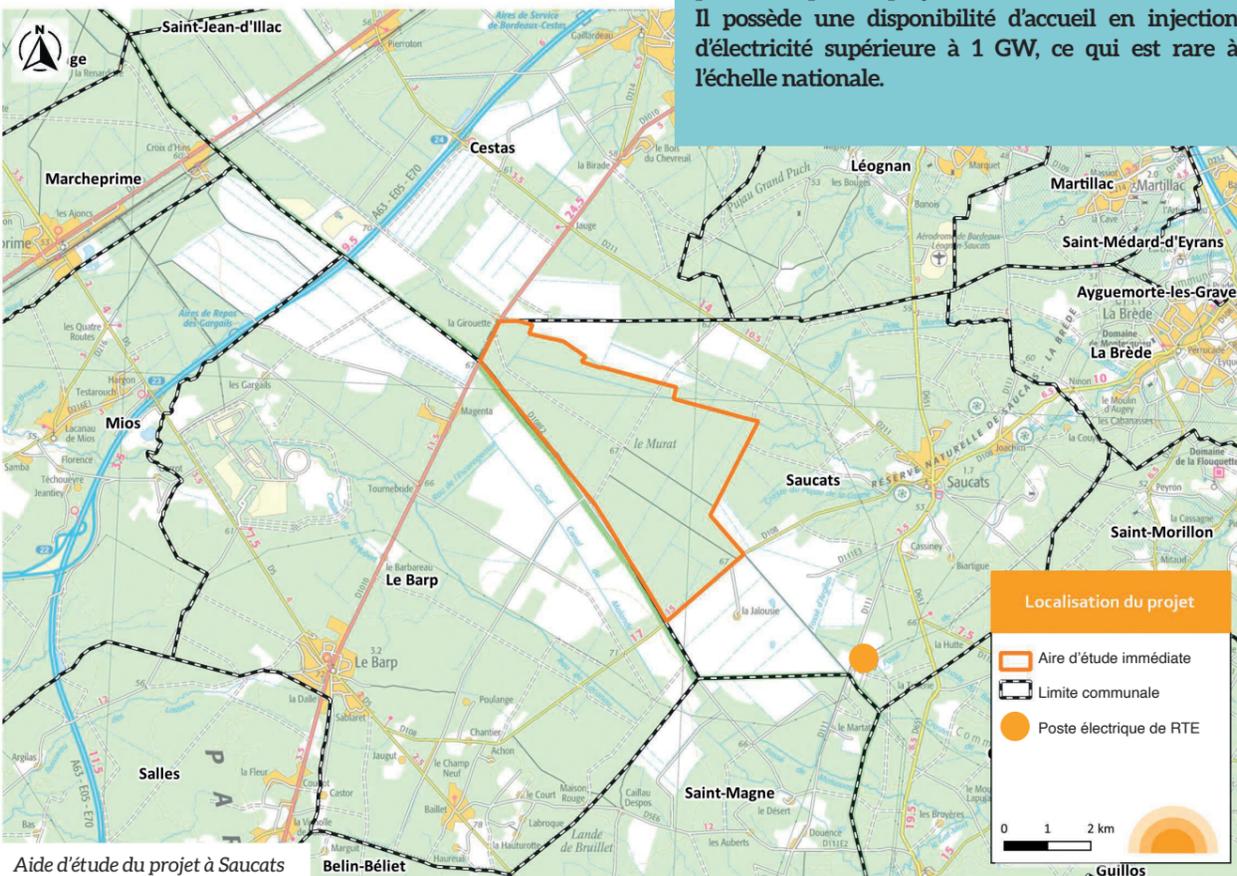
- Un poste électrique RTE à 3,5 km à vol d'oiseau avec une importante capacité de raccordement au réseau ;
- Une localisation en Gironde, qui constitue un des territoires les plus ensoleillés de l'ouest du pays avec plus de 2 100 heures d'ensoleillement par an ;
- Une surface de 2 000 hectares clôturée et inaccessible au public ;
- Une facilité d'accès (terrain longé par 3 routes départementales) ;
- La proximité de l'aire métropolitaine bordelaise fortement consommatrice d'énergies (à une trentaine de kilomètres) ;

- Une conduite de gaz à proximité immédiate qui pourrait permettre une réinjection d'hydrogène renouvelable en cas d'évolution réglementaire ;
- Une surface non concernée par les zonages réglementaires de protection du patrimoine naturel et paysager.

Les opérateurs ne sont et **ne seront pas propriétaires du terrain** sur lequel HORIZEO sera déployé.

Une promesse de bail emphytéotique a été conclue entre le propriétaire du site et les porteurs du projet. Le bail de 40 ans porterait uniquement sur les surfaces au sol occupées par le projet (environ 1 000 ha).

Le poste électrique de RTE situé à Saucats constitue le point de départ du projet. Il possède une disponibilité d'accueil en injection d'électricité supérieure à 1 GW, ce qui est rare à l'échelle nationale.



Aide d'étude du projet à Saucats

Un projet au modèle économique innovant

Le projet HORIZEO est développé autour d'un **parc photovoltaïque** porteur d'un nouveau modèle industriel et économique. Il repose sur la production à grande échelle d'une électricité compétitive **sans subvention, qui serait vendue directement aux clients, en dehors du cadre classique de soutien public.**

La production d'électricité sera majoritairement destinée à des entreprises. Des contrats de longue durée pourront être proposés, avec des prix stables et proches de ceux de l'électricité conventionnelle délivrée sur le réseau.

Une offre d'électricité verte provenant en partie d'HORIZEO sera également proposée aux particuliers résidant à proximité du site.

Le développement des technologies innovantes pourra être accompagné par des dispositifs de soutien de l'Etat (appel d'offres, plan de relance national, ...), chaque composante du projet ayant son propre marché et ses clients.

La gouvernance du projet

ENGIE et NEOEN se sont unis pour mettre leurs compétences et leurs expertises au service d'un projet ambitieux. Ils ont ainsi conclu un **accord de co-développement** qui sera en vigueur jusqu'à l'obtention des **autorisations administratives.**

Le co-développement permet de mutualiser les actions de développement du projet et les études d'ingénierie technique, mais aussi de partager les coûts, liés au développement du projet.

Par la suite, les porteurs du projet **gèreront chacun la phase travaux et l'exploitation** de leur tranche solaire respective, chaque composante étant portée par l'une ou l'autre des deux entreprises.

A l'issue de la phase de développement du projet, les maîtres d'ouvrage réévalueront ensemble l'opportunité éventuelle de s'associer pour les phases de construction ou d'exploitation.

Le coût global

Le budget présenté ci-dessous constitue une estimation réalisée à date, en prenant en compte l'ensemble des coûts déterminés sur la base de leur valeur en 2020. Il comporte une part d'incertitude et peut être amené à évoluer.

Hors composantes technologiques, la répartition du budget du parc photovoltaïque et de son raccordement est réalisée sur la base de la répartition foncière convenue entre ENGIE-Banque des Territoires (60 %) et NEOEN (40 %).

Ainsi, la répartition serait la suivante :



Le parc photovoltaïque (porté par ENGIE - Banque des territoires et NEOEN) :

- 650 millions d'euros (M €)



Le raccordement (porté par RTE) :

- 80 millions d'euros (M €)



Le stockage par batteries (porté par NEOEN) :

- 20 millions d'euros (M €)



L'électrolyseur (porté par ENGIE) :

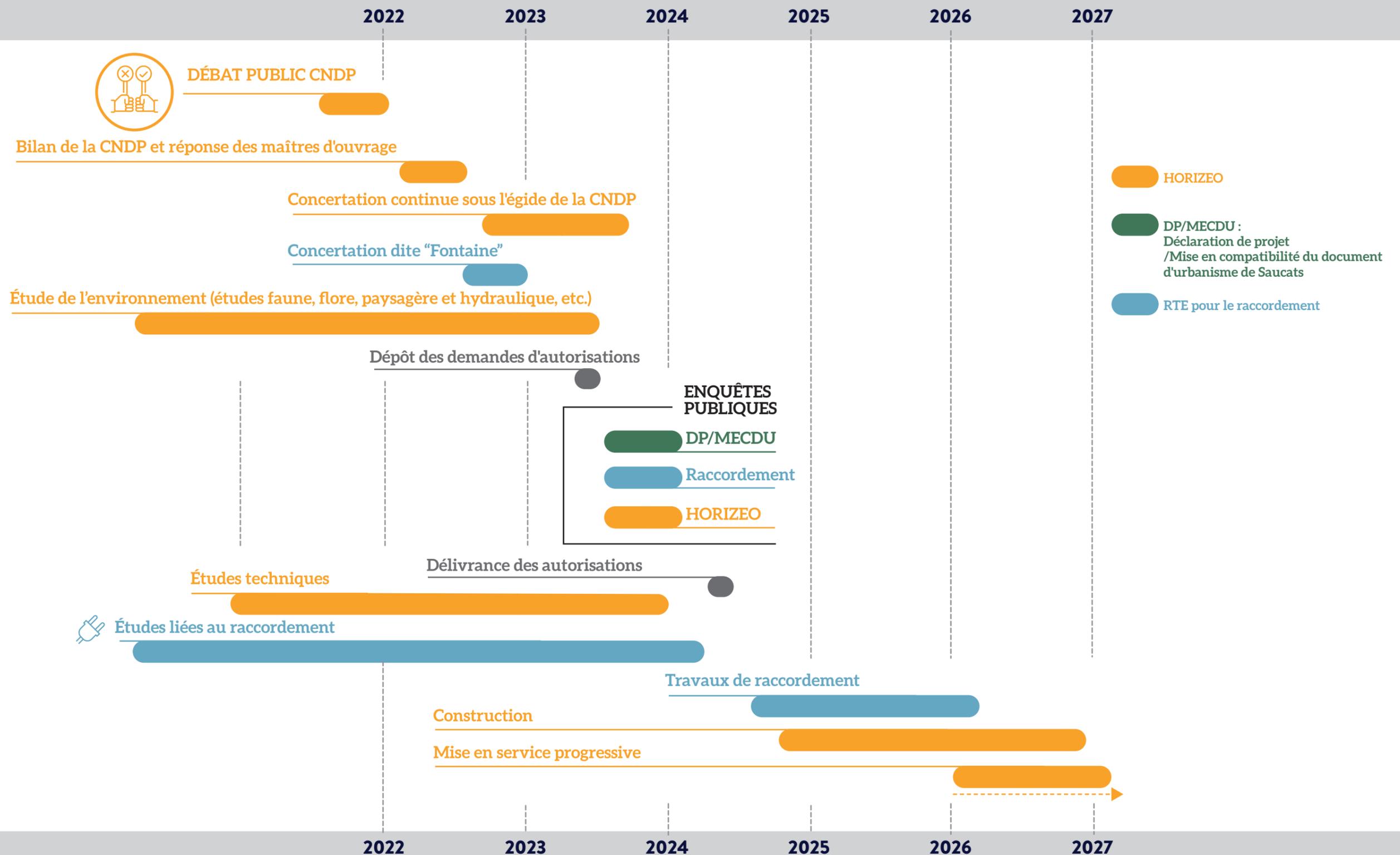
- 40 millions d'euros (M €)



L'agri-énergie (portée par ENGIE) :

- 10 millions d'euros (M €)

Le calendrier prévisionnel du projet



Les composantes du projet HORIZEO

Les évolutions du projet

Suite au débat public, les maîtres d'ouvrage ont pris la décision de poursuivre le développement du projet HORIZEO avec plusieurs évolutions et de nouveaux engagements.

Le projet est poursuivi selon les orientations suivantes :

- **confirmation du site d'installation identifié** sur la commune de Saucats au regard de ses caractéristiques uniques et des nombreux retours d'expériences dont les maîtres d'ouvrage disposent, permettant notamment une maîtrise des enjeux environnementaux ;
- **confirmation d'un objectif de puissance de 1 GW pour le parc photovoltaïque** si la prise en compte des enjeux environnementaux, la gestion des risques et les modalités techniques le permettent ;

- **déplacement du centre de données hors de l'aire d'étude d'HORIZEO**, dans une zone artificialisée voire urbaine, avec une alimentation à 100% en énergies renouvelables ;
- **confirmation de la taille et de la pertinence des batteries de stockage et de l'activité d'agri-énergie** ;
- **étude de l'opportunité d'augmenter la surface dédiée aux activités agricoles** au sein du site en privilégiant les coactivités agricoles et photovoltaïques ;
- **poursuite de l'étude de l'implantation d'un électrolyseur** visant à produire de l'hydrogène renouvelable, au regard des usages potentiels.

Le parc photovoltaïque



Le parc photovoltaïque est constitué de rangées de panneaux photovoltaïques, appelés aussi **modules**, installés sur des structures support en acier battu dans le sol (sans fondation béton). Le module est l'élément principal d'un parc solaire et se compose :

- **de cellules photovoltaïques** ;
- **d'une couche en verre trempé sur la face avant**, protégeant les cellules des intempéries ;
- **d'une couche protectrice sur la face arrière**, pouvant être transparente pour bénéficier de la réflectivité du sol (panneaux bifaciaux).

L'ensemble est maintenu par un cadre en aluminium.

Envisagée sur deux ans, entre 2025 et 2027, la construction du parc serait précédée du défrichement du terrain retenu (environ 1 000 ha). Certaines pistes existantes seraient renforcées pour assurer l'accès aux

camions, engins de chantier et véhicules de lutte contre les incendies.

Des tranchées seraient dans le même temps creusées afin d'y déposer les câbles souterrains reliant les panneaux aux postes de transformation électriques (comprenant un onduleur et un transformateur). La mise en service progressive du parc et des autres composantes est prévue **à partir de 2026**.

La remise en état du site se ferait à l'expiration du bail ou bien dans le cas où celui-ci serait rompu de manière anticipée. Toutes les installations seront démantelées.

Le parc photovoltaïque constitue le cœur du projet HORIZEO dont l'objet est de produire une électricité renouvelable compétitive à grande échelle. Cette compétitivité devra notamment permettre d'accompagner le développement des autres activités.



Le stockage d'électricité par batteries

Le projet de batteries d'HORIZEO serait la plus importante unité de stockage statique d'électricité couplée à une installation de production d'énergies renouvelables en France.

Il prévoirait l'implantation de **batteries Li-Ions**, une technologie similaire à celle utilisée pour les téléphones portables.

La batterie contribuerait notamment à **l'équilibrage du réseau** autour de 50 Hertz (Hz) : lorsque la fréquence du réseau est supérieure à 50 Hz (signifiant que la production est supérieure à la consommation), elle stocke l'électricité, et inversement.

A la fin de son exploitation, l'installation d'une superficie inférieure à un hectare pourra être entièrement démontée, démantelée et recyclée conformément aux réglementations en vigueur.

Il existe différents modèles économiques qui varient d'un pays à l'autre pour rémunérer les services rendus par une batterie. En France, c'est principalement le réglage de la fréquence électrique qui est rémunéré.

Pourquoi stocker de l'électricité ?

Les batteries de stockage contribuent, entre autre, à équilibrer le réseau électrique en augmentant la part des énergies renouvelables et à sécuriser l'approvisionnement électrique en France lors des périodes de pointe de consommation hivernales.

Le projet de stockage HORIZEO pourrait stocker les excédents d'électricité produits et les injecter directement sur le réseau en restituant cette énergie lors d'une pointe de consommation.



Azur Stockage en Nouvelle-Aquitaine, inaugurée en février 2019



Le centre de données (data center)

L'installation d'un centre de données a été proposée dans le cadre du projet HORIZEO. D'une puissance envisagée jusqu'à 20 MW, ce centre de données avait vocation à être alimenté à 100% en énergie renouvelable, dont une partie produite par le parc photovoltaïque d'HORIZEO.

Des avis exprimés au cours du débat public ont estimé que des surfaces dégradées ou artificialisées seraient plus adaptées pour l'accueil d'un tel équipement. D'autres se sont interrogés quant à un modèle de société basé sur le numérique ou quant à l'importante consommation énergétique de tels équipements, remettant en cause leur intérêt

Les maîtres d'ouvrage ont ainsi fait le choix de déplacer ce centre de données hors de l'aire d'étude d'HORIZEO, dans une zone artificialisée voire urbaine, avec une alimentation à 100% en énergies renouvelables.

L'électrolyseur



Produit par électrolyse de l'eau en utilisant de l'électricité renouvelable, l'hydrogène vert est aujourd'hui une solution permettant de **décarboner les usages industriels**. Il peut à la fois se substituer aux énergies fossiles, mais aussi à l'hydrogène classique, produit à partir de ce type d'énergies.

L'installation envisagée occuperait une surface d'un hectare et se composerait de 4 unités, telles que présentées sur le schéma ci-dessous. L'eau nécessaire au processus d'électrolyse ne serait pas consommée en totalité et reviendrait non polluée au milieu naturel. Elle pourrait également être réutilisée pour la composante agri-énergie.

Le projet HORIZEO anticipe des débouchés de l'hydrogène pour la mobilité et pour l'industrie dans le but de participer à la réduction des émissions de CO₂ de ces usages.

L'agri-énergie



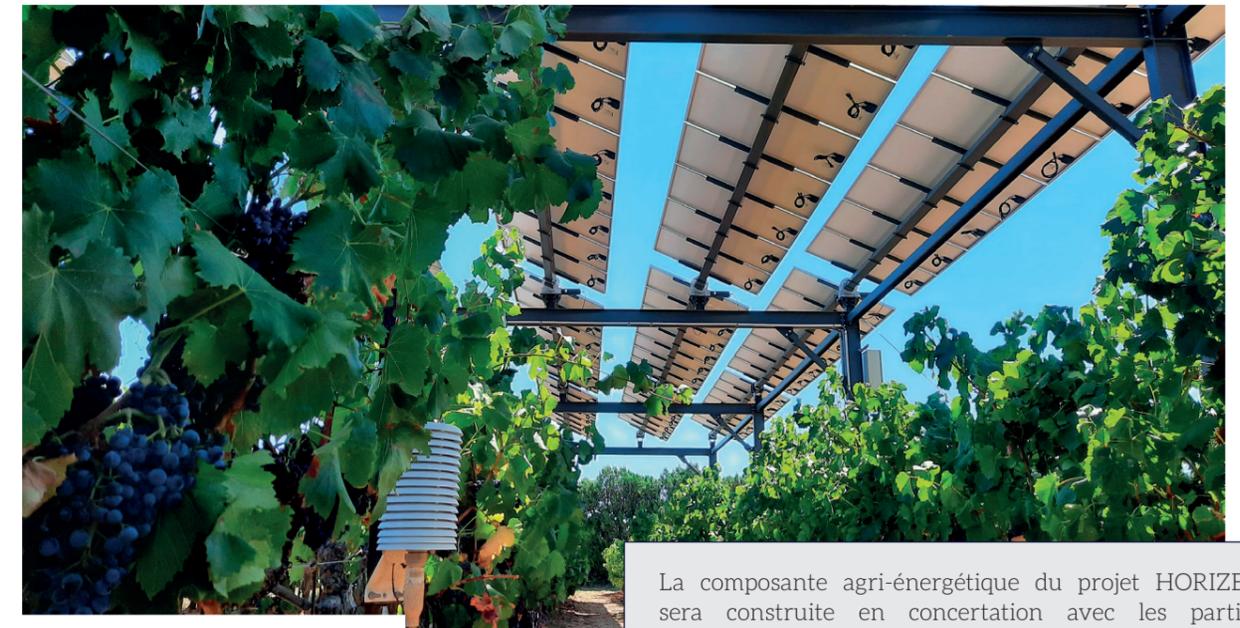
L'activité d'agri-énergie se conçoit en fonction des pratiques agricoles (maraîchage, verger, élevage, cultures céréalières, etc.), et peut comprendre plusieurs technologies (serres, trackers, châssis fixes, panneaux semi-transparents etc.).

Les panneaux utilisés sont les mêmes qu'en photovoltaïque classique.

C'est leur mise en œuvre qui est différente : ils sont pilotés et en hauteur. En effet, cette composante repose sur le principe de l'agrivoltaïsme, qui vise à **soutenir la production agricole par l'ajout d'une installation de production d'électricité sur une même surface**.

Par exemple, les panneaux photovoltaïques peuvent apporter un gain en termes de maîtrise de l'irradiation solaire par la gestion de l'ombrage ou encore constituer une protection vis-à-vis d'épisodes climatiques difficiles (canicule, sécheresse, grêle, pluie,...). Cette composante pourrait bénéficier de l'eau non consommée par l'électrolyseur.

La surface dédiée pourrait aller jusqu'à 25 hectares au nord-est de la surface du projet. La composante agri-énergie, pilotée par ENGIE, serait située au sein de la zone A (agricole) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saucats.



Exemple d'installation agri-voltaïque

La composante agri-énergétique du projet HORIZEO sera construite en concertation avec les parties prenantes du territoire et pourra participer à l'établissement de circuits courts pour une alimentation locale. En effet, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM), dont Saucats fait partie, a élaboré son Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à proposer une alimentation saine, sûre et durable pour tous par une relocalisation de l'agriculture dans les territoires.

Le raccordement

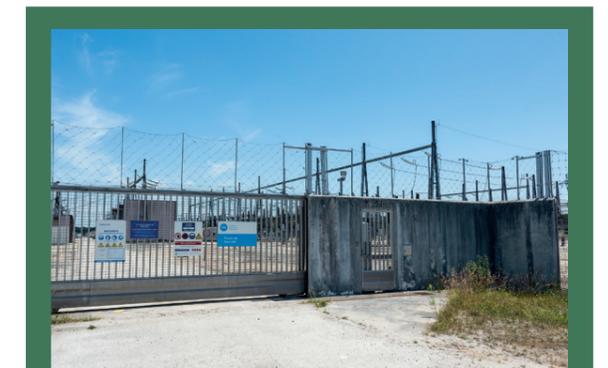


Le raccordement du projet HORIZEO avait été identifié et intégré dans le S3REnR de la région Nouvelle-Aquitaine. La capacité d'accueil d'installations de production d'électricité sur le poste de Saucats **est supérieure à 1 GW**.

Le parc photovoltaïque sera raccordé au **poste électrique de Saucats**, situé à 3,5 km (à vol d'oiseau) à l'est des limites du projet. Le raccordement s'effectuera par l'intermédiaire de deux liaisons doubles à une tension de 225 000 volts. Ces deux liaisons seront entièrement souterraines et constituées de deux ensembles de trois câbles.

Le tracé du raccordement sera entièrement situé sur la commune de Saucats. **Une concertation propre est menée par RTE**, dans le cadre de la circulaire ministérielle dite "Fontaine". Cette concertation, sous l'égide du préfet, implique les parties prenantes du territoire : associations, élus, organisations professionnelles et services de l'Etat.

Après la délimitation d'une aire d'étude de raccordement, elle aboutira à la détermination de "fuseaux de moindre impact" pour ces lignes électriques souterraines.



Le poste électrique RTE de Saucats est situé le long de la RD111, au sud-est de la commune. L'électricité produite par HORIZEO recueillie sur ce poste circulera ensuite sur le réseau 400 000 volts de RTE. Elle pourra contribuer à l'alimentation électrique de la métropole de Bordeaux ou d'autres agglomérations à l'échelle régionale voire nationale.

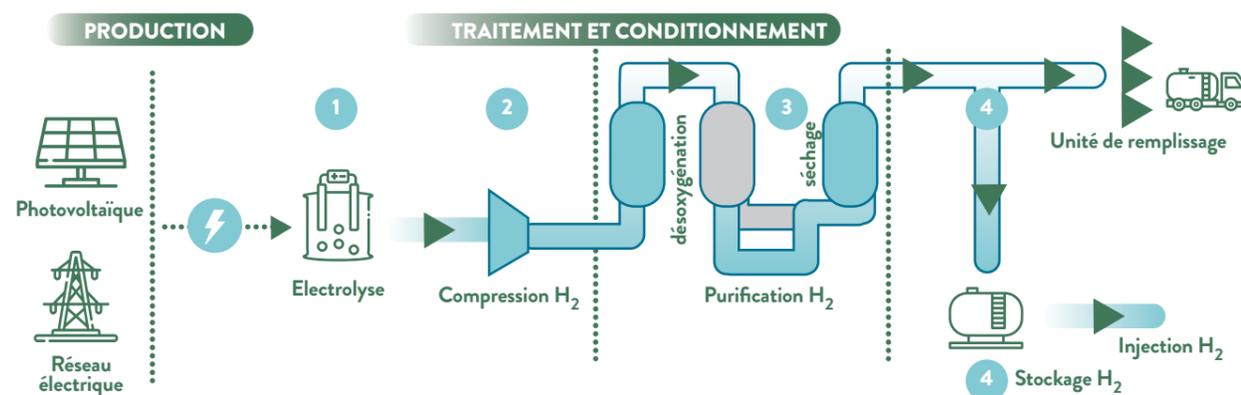
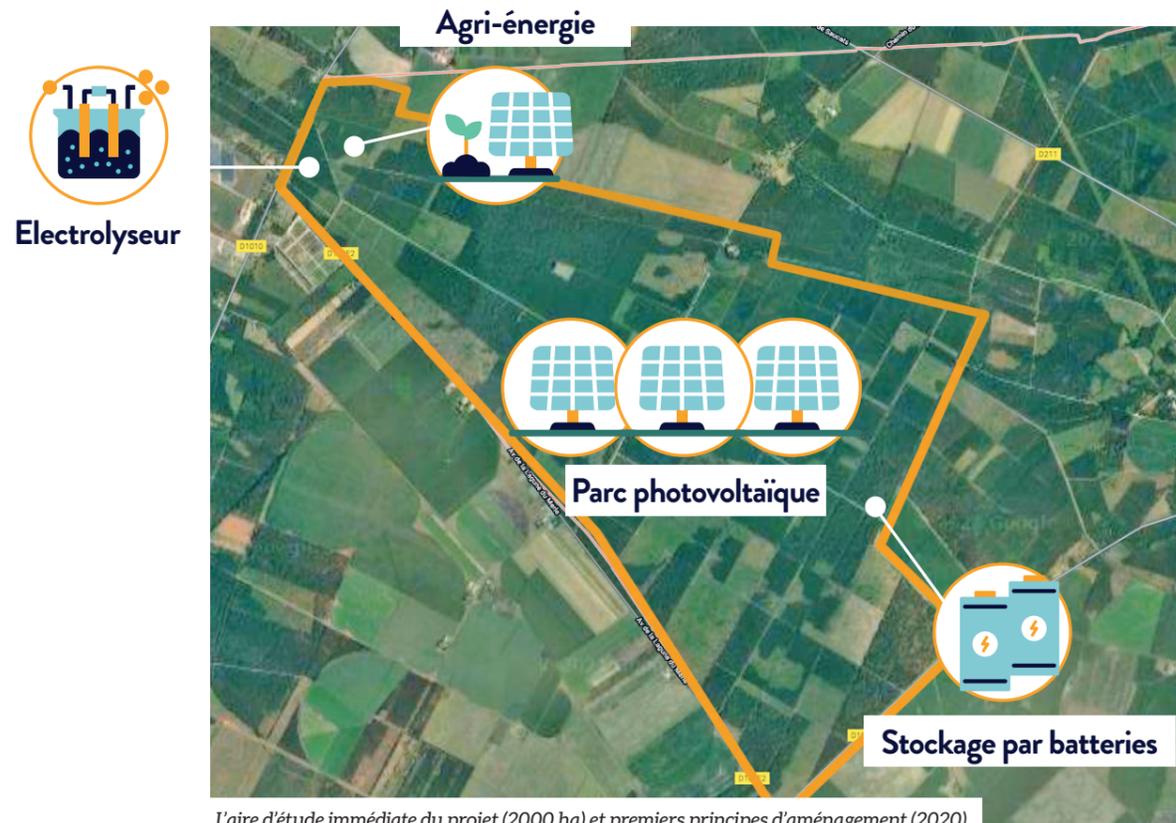


Schéma général de production d'hydrogène par électrolyse

Les implications du projet



Laire d'étude immédiate du projet (2000 ha) et premiers principes d'aménagement (2020)

Une évaluation environnementale globale

HORIZEO fait l'objet d'une évaluation environnementale globale et réglementaire. Elle est réalisée en deux temps principaux qui permettent de concevoir un projet adapté à son environnement :

- **l'analyse de l'"état initial" de l'environnement**, c'est-à-dire, une description à l'instant T de l'ensemble des caractéristiques du site étudié, par exemple : le paysage, la faune et la flore, les sols, l'eau ou encore les risques naturels.
- **l'évaluation des impacts que le projet pourrait générer** et la définition de mesures pour les éviter, les réduire et le cas échéant, les compenser. Des mesures d'accompagnement et de suivi sont également déterminées. Il s'agit de l'application de la séquence dite "ERC-A" (Eviter, Réduire, Compenser - Accompagner).

Les impacts du projet différeront selon :

- Les enjeux environnementaux relevés lors de l'état initial ;
- Les caractéristiques de l'aménagement prévu (bâtiments, secteurs occupés par les rangées de panneaux, raccordement souterrain RTE) ;
- Les phases du projet (défrichement, et construction et phase d'exploitation).

Cette évaluation environnementale est globale car elle prend en compte l'ensemble des composantes du projet HORIZEO ainsi que le raccordement du parc photovoltaïque.

Cette approche garantit la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et permet une réelle transparence à l'égard du public et des services de l'Etat.

Les premiers principes d'aménagement du site

La disposition des composantes du projet relève d'une stratégie d'évitement des enjeux environnementaux mise en place très en amont dans le développement du projet. Le projet proposé s'appuie en outre sur des éléments d'opportunité sur ou à proximité de la parcelle notamment :

- L'électrolyseur à proximité de la route départementale et d'une conduite de gaz ;
- L'activité agri-énergie sur une zone dédiée à l'agriculture dans le document d'urbanisme de la commune ;
- Les batteries de stockage au plus proche du poste électrique de RTE.

Les premiers résultats des études environnementales permettent d'envisager l'installation du projet HORIZEO sur la moitié de l'aire d'étude immédiate (soit environ 1000 ha).

L'avancement des études

La démarche d'évaluation environnementale du projet HORIZEO donne lieu à **plusieurs études conduites par des bureaux d'études et organismes spécialisés**. Afin de compléter les études déjà lancées par les maîtres d'ouvrage et de répondre aux souhaits émis pendant le débat public de renforcer certaines d'entre elles, des études supplémentaires ont été lancées. Il s'agit notamment d'études sur le micro-climat portant sur les flux de chaleurs locaux, et des inventaires faunistiques complémentaires sur les orthoptères, initiés à l'été 2022. Ces études, au fil de leur consolidation, seront présentées et mises à disposition du public au cours de la concertation continue et pendant l'enquête publique.

L'évaluation de l'empreinte carbone

Le calcul de l'empreinte carbone doit orienter les maîtres d'ouvrage dans la conception globale de l'aménagement du projet, en identifiant les leviers d'optimisation. Ainsi, le bureau d'étude Gingko 21 a étudié et comparé les deux scénarios suivants :

- **Le scénario HORIZEO ;**
- **Un scénario de référence, dans lequel le projet HORIZEO n'est pas construit**, le site d'étude conservé en exploitation sylvicole, et les services envisagés dans le projet HORIZEO (production d'électricité, production de dihydrogène, stockage d'électricité, ...) sont fournis selon les technologies classiquement observées sur le marché actuel.

Les premiers résultats ont été présentés pendant le débat public. Ils ont depuis été mis à jour pour prendre en compte les évolutions du projet, et ont fait l'objet d'une "revue critique" par des experts indépendants.

Cette analyse est complétée par un travail de l'INRAE visant à analyser les flux de carbone liés au défrichement et à l'installation d'un parc photovoltaïque.

Les résultats de ces deux études seront partagés au cours de la concertation continue.

La modification du Plan Local d'Urbanisme de Saucats

Disposant de la compétence urbanisme, la commune de Saucats devra, pour permettre la réalisation du projet HORIZEO, conduire une mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans le PLU actuel, l'aire d'étude du projet est couverte par **trois zonages** : exploitation forestière, zone agricole et secteur naturel protégé (lagunes disséminées au sein de la parcelle).

Ces évolutions devraient être réalisées dans le cadre d'une **Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DP/MECDU)** pour le parc photovoltaïque, l'électrolyseur, les batteries et l'agri-énergie.



L'enjeu sylvicole et les boisements compensateurs

La réalisation du projet nécessite l'obtention d'une "autorisation environnementale" qui comprend notamment une "autorisation de défrichage" sur environ 1000 hectares. Ce défrichage fera l'objet de démarches spécifiques afin que son impact soit compensé au regard du poids du site dans **l'économie de la filière sylvicole**, qui fera par ailleurs l'objet d'une étude dédiée.

Les travaux de déboisement réalisés lors d'un défrichage sont les mêmes que pour une coupe rase dans le cadre de la gestion sylvicole. Le bois est valorisé selon sa qualité, dans des filières dédiées (pâte à papier,

cagettes, palettes, bois d'œuvre etc.). Contrairement à une coupe rase, le boisement défriché n'est pas forcément arrivé à maturité.

L'aménagement envisagé du projet prévoit d'éviter et de maintenir environ 50 % des surfaces actuellement exploitées pour la sylviculture sur les parcelles étudiées. **Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à reboiser physiquement au moins le double de la surface qui sera autorisée au défrichage.** Les critères d'éligibilité pour l'accueil de boisements compensateurs sont fixés par les services de l'Etat.



Les engagements des maîtres d'ouvrage suite au débat public

Conscients de la responsabilité liée à un projet d'une telle envergure, les maîtres d'ouvrage s'engagent à le développer selon cinq axes prioritaires :

Limiter autant que possible les impacts sur l'environnement dans la conception du projet :

- Poursuivre le développement du projet selon l'approche Eviter - Réduire - Compenser - Accompagner, guidés par la recherche des moindres impacts sur l'environnement et en **privilegiant l'évitement des zones à enjeux forts.**

- **Implanter chaque activité** en tenant compte de ses besoins et des enjeux environnementaux associés. Les études environnementales permettront de déterminer, sur les 2000 ha de la parcelle, les surfaces compatibles avec l'aménagement du projet ;

Mettre en œuvre des mesures renforcées en matière de reboisement :

- **Reboiser au moins le double** de la surface qui serait autorisée au défrichage ;
- Mettre en place **un appel à manifestation d'intérêt pour des reboisements avec une double ambition** : la recherche de surfaces au plus proche du site du projet et la recherche de solutions de reboisement de sites aujourd'hui non forestiers.

Garantir une gestion des risques exemplaire :

- **Elaborer des mesures de gestion des risques renforcées**, en particulier sur les risques incendie et inondation, pour en garantir la maîtrise, en concertation avec les collectivités, les services référents et les riverains ;
- Poursuivre les deux études en cours de réalisation par l'INRAE et Météo France, qui devraient permettre **d'apporter des réponses précises sur l'existence ou l'absence d'impacts potentiels du projet sur le climat local.**

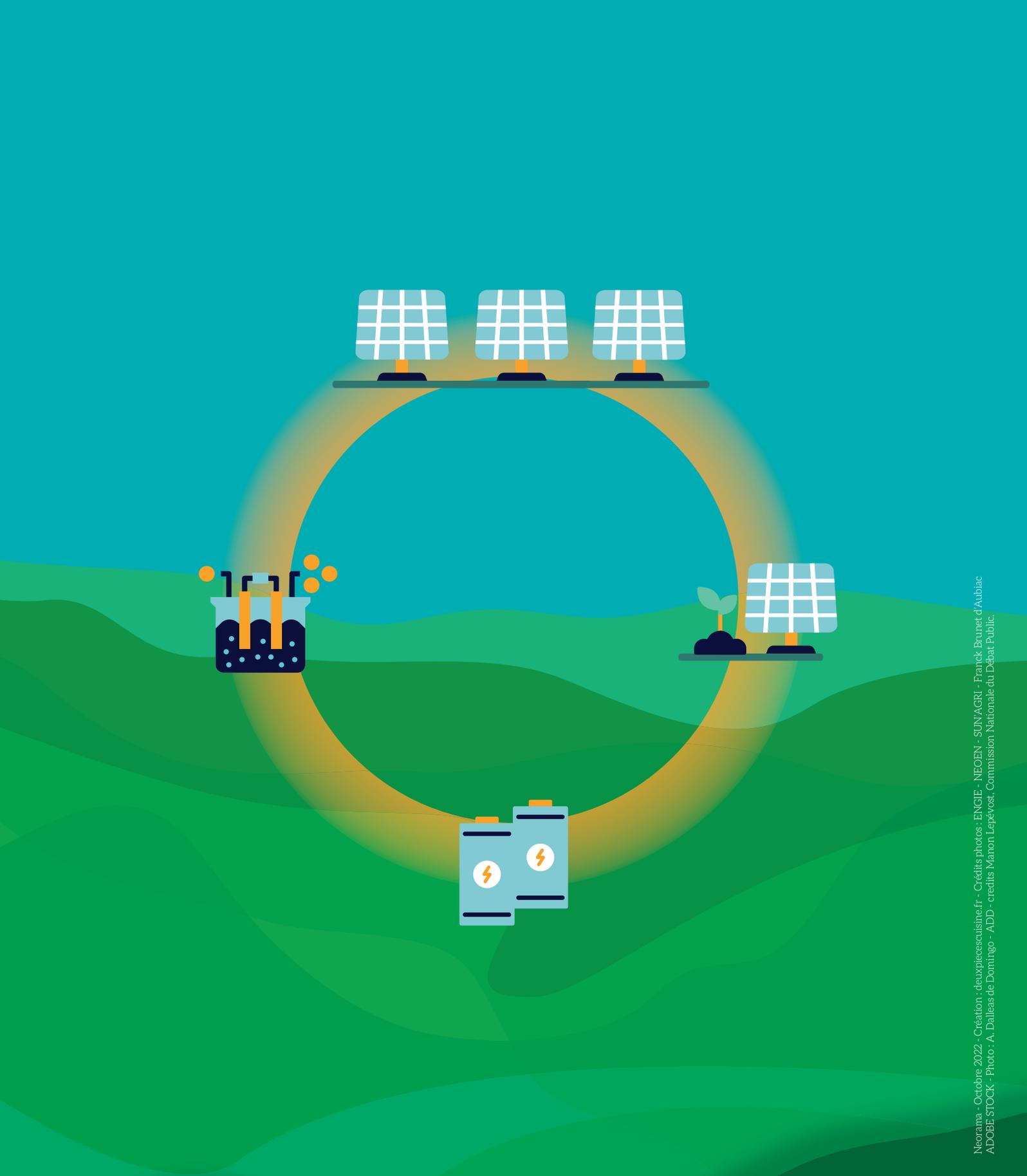
Favoriser et accentuer les retombées du projet pour le territoire, notamment :

- **Associer le tissu économique local** pour les phases construction et exploitation ;
- Soutenir les initiatives de **structuration d'une filière photovoltaïque régionale et nationale** ;
- Favoriser les **retombées directes** : financement participatif, offre d'électricité verte, valorisation d'une surface sur le site du projet en concertation avec les riverains, etc.

Mettre en place une démarche d'information et de participation du public tout au long de la vie du projet.



Vue aérienne de l'aire d'étude immédiate du projet à Saucats (2021)



Neorana - Octobre 2022 - Création : deuxpiecescuisine.fr - Crédits photos : ENGIE - NEOEN - SUN/AGRI - Franck Brunet d'Aubiac
ADOBE STOCK - Photo : A. Dalles de Domingo - ADD - crédits : Manon Lepéost, Commission Nationale du Débat Public.

HORIZE

